



POLITIQUE INSTITUTIONNELLE SUR LA SANTÉ MENTALE ÉTUDIANTE

Adoptée par le conseil d'administration le 20 février 2024

Table des matières

PRÉAMBULE.....	3
1. DÉFINITIONS.....	3
2. PRINCIPES DIRECTEURS.....	3
2.1 Responsabilité collective.....	3
2.2 Cadre structurant.....	4
2.3 Approche écosystémique.....	4
3. CHAMP D'APPLICATION.....	4
4. OBJECTIFS.....	4
5. RÔLES ET RESPONSABILITÉS.....	4
5.1 Conseil d'administration.....	5
5.2 Direction générale.....	5
5.3 Gestionnaires.....	5
5.4 Membres du personnel.....	5
5.5 L'association étudiante.....	5
5.6 Communauté étudiante.....	5
5.7 Comité institutionnel.....	5
6. DIFFUSION ET RÉVISION.....	6
7. ENTRÉE EN VIGUEUR.....	6

PRÉAMBULE

Le Collège Lionel-Groulx reconnaît l'importance d'accorder une attention particulière afin d'assurer un milieu de vie et d'études sain, sécuritaire, bienveillant et propice à une santé mentale florissante. Il reconnaît l'importance de la collaboration de l'ensemble de la communauté en ce qui a trait à la santé mentale étudiante.

1. DÉFINITIONS

Communauté étudiante : ensemble des personnes qui poursuivent, à temps plein ou à temps partiel, un parcours d'études au sein du Collège Lionel-Groulx, tant à la formation régulière qu'à la formation continue.

Étudiants ayant des besoins particuliers : « étudiants caractérisés par le fait notamment que leurs besoins ne sont pas spécifiquement attribuables à une condition physique ou psychologique ou encore à une déficience. Ils découlent, entre autres, de l'interaction entre des caractéristiques socioéconomiques ou reliées à l'identité et les conditions prévalentes dans l'établissement d'accueil. Dans certains cas, cela peut entraver le cheminement dans le réseau de l'enseignement supérieur ». ¹

Membre du personnel : toute personne salariée qui travaille au sein du collège.

Santé mentale : « La santé mentale correspond à un état de bien-être mental qui nous permet d'affronter les sources de stress de la vie, de réaliser notre potentiel, de bien apprendre et de bien travailler, et de contribuer à la vie de la communauté. Elle fait partie intégrante de la santé et du bien-être, sur lesquels reposent nos capacités individuelles et collectives à prendre des décisions, à nouer des relations et à bâtir le monde dans lequel nous vivons. La santé mentale est un droit fondamental de tout être humain. C'est aussi un aspect essentiel du développement personnel, communautaire et socioéconomique. » ²

Santé mentale positive : « La santé mentale positive s'attarde aux aspects mentaux positifs de l'être humain et à son potentiel de croissance, comme ses forces et capacités, le bonheur, des qualités telles que la responsabilité, le courage, la créativité et la persévérance, ainsi que les ressources matérielles et sociales qui les favorisent ou les soutiennent. » ³

2. PRINCIPES DIRECTEURS

2.1 Responsabilité collective

Le Collège Lionel-Groulx reconnaît que la santé mentale est un élément essentiel à la persévérance et à la réussite académique. Un environnement d'enseignement permettant de cultiver une santé mentale positive est une responsabilité collective.

¹ Ministère de l'Enseignement supérieur, gouvernement du Québec, [Inclusion des étudiantes et étudiants ayant des besoins particuliers : guide pratique à l'intention du personnel des établissements d'enseignement supérieur : plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur 2021-2026](#) [en ligne], 2023.

² Organisation mondiale de la Santé, [Santé mentale : renforcer notre action](#) [en ligne], 2018.

³ Institut de la statistique du Québec, [Le concept de santé mentale positive, un aperçu](#) [en ligne], 2020.

2.2 Cadre structurant

Le Collège Lionel-Groulx souhaite contribuer à la création d'un milieu soutenant le bien-être et la santé mentale de la communauté étudiante, par l'entremise d'un cadre structurant.

2.3 Approche écosystémique

Le Collège Lionel-Groulx considère la santé mentale selon une approche écosystémique. De ce fait, l'ensemble de la communauté du Collège se partage la responsabilité de participer à la création et au maintien d'un milieu propice au bien-être psychologique. À ce titre, les membres du personnel, incluant les gestionnaires, et l'association étudiante sont considérés comme des piliers en ce qui a trait aux activités et aux services de promotion et de prévention favorisant la santé mentale. Ils jouent aussi un rôle essentiel en ce qui concerne la mise en place ou le soutien de différentes pratiques organisationnelles reconnues pour avoir un impact positif sur le bien-être.

3. CHAMP D'APPLICATION

La présente politique vise à faire état des grandes orientations favorisant le bien-être et propices à une santé mentale florissante et s'appliquera pour l'ensemble de la communauté étudiante.

4. OBJECTIFS

La présente politique vise les objectifs suivants :

- Offrir à la communauté étudiante un environnement qui soutient la persévérance et la réussite éducative par la mise en place de mesures qui favorisent le bien-être et la santé mentale, et ce, dans le respect de la diversité des besoins de cette communauté.
- Mettre en place des conditions favorables à la responsabilisation de toutes les parties prenantes de l'établissement au regard de la santé mentale.
- Participer à l'amélioration du bien-être et de la santé mentale de la communauté étudiante.
- Veiller à ce que le Collège Lionel-Groulx constitue un milieu favorisant l'épanouissement de toutes et tous.

5. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

La santé mentale étant influencée par une multitude de facteurs, toutes les parties prenantes du Collège s'engagent collectivement à contribuer à la mise en place d'un environnement soutenant une santé mentale florissante. Voici leurs rôles et leurs responsabilités.

5.1 Conseil d'administration

- Adopte la présente politique et les modifications dont celle-ci pourrait faire l'objet ;
- Délègue l'application à la direction générale.

5.2 Direction générale

- Veille à l'application et au respect de cette politique ;
- Délègue à tous les gestionnaires la mise en œuvre de la politique.

5.3 Gestionnaires

- Assurent la mise en œuvre de la présente politique ;
- Mettent en place et rendent accessible des services de soutien, d'accompagnement, de sensibilisation, de promotion et de prévention en santé mentale ;
- Encouragent les collaborations interdisciplinaires ;
- Veillent à ce que la communauté étudiante ayant des besoins particuliers soit prise en compte ;
- Contribuent à la création et au maintien d'un climat positif (inclusif, sécuritaire, bienveillant).

5.4 Membres du personnel

- Collaborent à la mise en place de conditions propices à l'épanouissement de toutes et tous et au développement d'une santé mentale florissante ;
- Participent à l'amélioration et au maintien d'une culture institutionnelle inclusive, empreinte d'équité et de respect de la diversité ;
- Participent à l'amélioration et au maintien d'un milieu de travail et d'études favorable au bien-être ;
- Participent aux différentes activités de sensibilisation, de prévention et de formation mises sur pied en lien avec la présente politique et dans le respect de ses fonctions professionnelles.

5.5 L'association étudiante

- Diffuse de l'information sur les ressources en santé mentale disponibles à l'intérieur et à l'extérieur du Collège et guide la communauté étudiante vers elles ;
- Fait connaître les activités de sensibilisation, de promotion et de prévention en santé mentale.

5.6 Communauté étudiante

- S'informe, va chercher des services au besoin et, le cas échéant, communique aux ressources professionnelles les informations pertinentes afin de recevoir le soutien nécessaire.

5.7 Comité institutionnel

- Le Collège Lionel-Groulx met en place un comité institutionnel sur la santé mentale étudiante. Ce comité réunira notamment des représentantes et représentants de la direction, des membres du personnel et de l'association étudiante. Il aura pour mandat :
 - o De recommander des actions pour favoriser la santé mentale étudiante et la réalisation

du plan de santé mentale étudiante du Collège, incluant la promotion d'une santé mentale positive, et de contribuer à leur mise en œuvre ;

- D'émettre des recommandations en vue d'améliorer le soutien offert à la communauté étudiante ;
- De proposer des activités de promotion, de prévention, de sensibilisation et de formation en santé mentale ;
- De faire le bilan annuel des actions effectuées par le comité en lien avec le plan de santé mentale. Les résultats obtenus sont transmis aux membres de la communauté du Collège.

6. DIFFUSION ET RÉVISION

Le Collège Lionel-Groulx s'assure de diffuser la politique, de la rendre accessible à l'ensemble de la communauté de l'établissement et à procéder à la mise à jour au besoin.

7. ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente politique entre en vigueur au moment de son adoption par le conseil d'administration du Collège.